VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN

J. L. Onoato J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mr. et Mme Thomas Bulfer. Cour Civile de District Paroisse d'Orléans Division E Dossier 98-248.

Résidence Simple à 2 Etages,

No 2423 N. REMPART, entre Mandeville et Espagne, Ilet St-Claude,

A l'Encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 18 JUILLET 1912.

Conformément et en vertu d'un jugement et ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 98 248, dans l'affaire intitulée Succession de M et Mme Thomas Bulfer, dit jugement et ordre lu et rendu en cour ouverte le 30 mai 1912 et signé en cour ouverte le 6 juin 1912 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, 18 juillet 1912 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré bornés par les rues Rempart (autrefois Amour) St-Claude (autrefois Bons-Enfants) Mandeville et Espagne mesurant vingt-six pieds neuf pouces et cinq lignes de façade à la rue Rempart (autrefois Amour) sur cent vingt-sept pieds et 3 pouces et cinq lignes de profondeur ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en une résidence simple à deux étages connue comme No 2423 Nord Rempart, contenant vestibules salons toilette grande salle à manger, cuisine, chambres de domestiques et sept chambres à coucher.

Conditions—Comptant. Toutes les taxes pour l'année 1912 et tous les coûts de cette vente, l'acquéreur payera le coût de l'acte de vente devant Peter Stiff, notaire, devant être assumés par l'acquéreur. Vente sujette au droit de surenchère et les loyers réservés aux vendeurs jusqu'au passage de l'acte de vente. Le acheteur devra payer au moment de l'adjudication dix pour cent (10 0/0) en arrêt (intérêt et pénalité) sur le montant du prix d'achat au moment de la vente avec

Encanteur, 910 rue de Gravier.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A. No 100 918.

Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier No 100,918 dans l'affaire intitulée succession de Mme Stella Laura Dwyer, épouse d'Edouard F. Henriques, le dit ordre daté et signé du 25 juin 1912 et adressé à Joseph L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 1er août 1912 les propriétés suivantes décrites à savoir—

1 Deux certains lots de terrains et améliorations qui sont les lots A et B et mesurent ensemble soixante pieds six pouces de façade à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds et forment le coin des rues Robert et Sud Robertson dans le carré 604 borné par les rues Robert, Bonair, Freret et Sud Robertson.

2. Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 608, borné par les rues Robert, Bonair, Freret et Sud Robertson, marqués C D E, s'adjoignant l'un l'autre et mesurant ensemble quarante-sept pieds neuf pouces et huit lignes de façade à la rue Robert sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds.

3 Un demi intérêt indivis sur trois lots de terrain dans le carré 719 borné par les rues Napoléon, Bonair, Jena et Freret désignés par les numéros 9 10 et 11 sur un plan de H. W. W. Reynolds daté du 1er mai 1897 et mesure comme suit: Le lot numéro neuf 30 pieds six pouces de façade à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Prieur. Les lots numéros dix et onze mesurent chacun 30 pieds de façade à la rue Prieur sur une profondeur de cent trente sept pieds six pouces.

Conditions—Comptant, les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et Etat pour l'année 1912 et devant aussi payer pour les actes de vente, y compris le coût des certificats devant notaire qui sera désigné par l'administrateur. Les acquéreurs devront déposer 10 0/0 au portant intérêt à pénalité, au moment de l'adjudication avec

Encanteur, 910 rue Gravier.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Bâtisse en briques à quatre étages, 705-707 rue du Camp, entre les rues Julie et Girod.

Cottage Double ayant deux étages dans le fond, 1220-1222 rue Amelia, entre les rues Camp et Chestnut, loué à bail jusqu'au 30 Septembre 1912, à $30.00.

MARDI, le 23 Juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Jules J. Viesca vs. Mme Mary E. Moore et als.

No 100 266—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau 806 rue Perdido — MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 12 juin 1912 et signé en Cour ouverte le 18 juin 1912 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Un certain morceau ou portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 707 rue Camp, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet 179, borné par ladite rue Camp, les rues Church, autrefois Ste Marie, Girod et Julie, situé à une distance de vingt-sept pieds de l'encoignure des rues Camp et Girod, et mesure en mesure américaine vingt-sept (27) pieds de face à ladite rue Camp, quatre-vingt-neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue Julie, soixante-quinze (75) pieds de profondeur sur la ligne de la première de profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Girod, auquel point il s'élargit vingt-sept (27) pieds sur une une ligne parallèle à la rue du Camp, jusqu'à ce qu'elle arrive à la rue Girod sur laquelle il y a une deuxième profondeur ou façade de quatorze (14) pieds, un (1) pouce et une (1) ligne et de là une largeur dans le fond sur la ligne s'étendant parallèle à la rue "Church" ou Ste-Mary, de cinquante trois (53) pieds neuf (9) pouces plus ou moins; ladite portion de terre, étant composée d'une partie des lots originaux Nos "Dix neuf" et "Vingt", le tout d'après un certificat d'arpentage dressé par Geo. de Armas, voyer le 6 février 1912 et d'une petite étendue de terre immédiatement dans le fond et contigue sur le côté le plus près de la rue Camp. La propriété en ceci étant premièrement décrite, située à une distance de quatre-vingt neuf (89) pieds un (1) pouce et une (1) ligne de l'encoignure des rues Camp et Girod et à une distance de soixante (60) pieds de l'encoignure des rues Girod et Church ou St Mary et mesurant un (1) pied six (6) pouces et (3) lignes de face à la rue Girod sur cinquante quatre (54) pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujette aux droits de servitudes mentionnés dans l'acte d'achat du défunt Patrick F. Gogarty, décédé passé pardevant Wm J. Castell, notaire daté du 4 décembre 1876 enregistré dans le livre des transferts 108 fol. 866

Deuxième—Une autre portion de terre, ainsi que les bâtisses qui s'y trouvent portant les numéros municipaux 1220 et 1222 rue Amélia, dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet No 269, bornés par la dite rue Amélia, les rues Peniston, Camp et Chestnut, mesurant cinquante-cinq (55) pieds dix (10) pouces de face à la rue Amélia sur une profondeur de cent onze (111) pieds quatre (4) pouces et cinq (5) lignes sur la ligne de côté la plus près de la rue Chestnut, et d'une profondeur d'environ cent onze (111) pieds sept (7) pouces sur la ligne de côté la plus près de la rue Camp, le même étant composé du lot entier No dix huit et d'une partie du lot No dix neuf. Acquis par Mme veuve Bridget M. Gogarty, le 15 décembre 1896, livre des transferts 163, folio 220

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans garantie par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt par cent d'intérêt par an sur les paiements différés de la date de l'adjudication publique jusqu'au paiement; les vendeurs devant collecter et recevoir les loyers de la propriété jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente notarié. L'acquéreur de sait payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication le coût de tous certificats annexés à l'acte de vente et en plus devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. L'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE Encanteur.

806 rue Perdido.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

CE JOLI COTTAGE SIMPLE

No 1101 Rue Cadiz,

Succession de Mme Ann Lee.

No 99.593—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur, Bureau No 338 rue Carondelet—le JEUDI, 11 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, le 26 juin 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante sera vendue:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 241, borné par les rues Cadiz, Jena, Cheatnut et Calliope, et mesurant vingt pieds six pouces de face à la rue Cadiz sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, le dit lot de terrain forme le coin des rues Cadiz et Chestnut. Les améliorations comprennent un cottage simple contenant 5 chambres hangar etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1912 et déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente aux frais de l'adjudicataire devant James Boyd Grinage, notaire.

G G Kronenberger, avocat.

9 juin—9 16 23 30—juil 7 11

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage. Sans Limite ou Réserve.

COTTAGE DOUBLE

2640.42 rue Banks.

A l'Encan JEUDI, 1er Août, à Midi.

Succession de Paul Z Lacoste.

No 98 423—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

En vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, signé le 26 juin 1912, No 98,423, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je vendrai à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, le JEUDI, 1er août 1912, à midi, la propriété suivante, à savoir:

Un certain lot ou parcelle de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, Commune, Baudin, Dorgenois et Banks. Ledit lot étant de forme irrégulière et mesure cinquante-six pieds de face à la rue Banks sur cent pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Broad et cent six pieds un pouce quatre lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et dix neuf pieds neuf pouces en largeur en arrière. Les bâtisses qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 2140 42 rue Banks.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer et payer en plus de son enchère les taxes d'Etat et de Ville pour 1912. Acte de vente devant être passé devant Jas B Roeser, Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur qui est aussi requis de déposer dix pour cent du montant de ladite enchère chez l'encanteur au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

M. M. Boatner, Chas A. Byrne, Jas B. Roeser Jr. avocats.

20 juin—juil 7 14 21 28—août 1

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Liquidation de la Ruskin Press.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 99 505—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons s'il en est en sont en avoir, pour lesquelles le compte présenté par Edward M. Robbert, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS O'NNELL, Greffier—Wright et Beauregard, avocats.

20 juin—30—juil 5 9

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Premier District,

Formant le coin des rues Carondelet et Calliope.

Portant les Nos municipaux 1049, 1051, 1063 et 1065 rue Carondelet.

William L. Weil vs Lee Charles Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 100,741—En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 juillet 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 237, borné par les rues Carondelet, Baronne, Calliope et Delord, maintenant avenue Howard. Les dits lots de terre forment l'encoignure des rues Carondelet et Calliope, et mesurent ensemble environ soixante deux pieds dix pouces et cinq lignes de face à la rue Carondelet sur une profondeur et façade à la rue Calliope de cent vingt sept pieds, s'étendant à une allée d'environ dix pieds en largeur s'ouvrant sur la rue Calliope.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Jos. Lautenschlaeger, avocat pour le demandeur.

22 juin—22 28—juil 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 2233 et 2235 rue Gravier, coin de la rue Mire.

(Dans l'ilet rue Galvez et avenue Tulane).

Louis B. Girard vs James Murphy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No100 764—En vertu d'un writ de saisie et vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile, de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 18 juillet 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette Ville dans l'ilet borné par les rues Gravier, Miro et Galvez et l'Avenue Tulane. Le dit lot forme le coin des rues Gravier et Miro et mesure trente trois pieds cinq pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds en profondeur de face à la rue Miro, et est la même propriété qui fut acquise par James Murphy de Joseph A. Casey par un acte passé devant J. J. Reilly, notaire, le 2 février 1909, enregistré au Bureau des aliénations, livre 223 folio 612.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Dart Kernan & Dart, avocats pour le demandeur.

14 juin—14 15 21 28—juil 5 12 17 18

Danziger & Tessier

VENTE EN PARTAGE.

Vente Wm P. Harper et ses vs Minette Forman

No 100,675—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet.

JEUDI 18 JUILLET 1912

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 14 juin 1912, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire susdite intitulée, la propriété suivante décrite à savoir

1 Un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 446 borné par avenue St Charles, avenue Peters et rues Dryades et Vermont, désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage de Geo de Armas, voyer daté du 27 avril 1912, suivant lequel ledit lot B mesure 57 pieds 2 pouces de face à la rue St Charles 54 pieds en largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Vermont de deux cent vingt quatre pieds trois pouces et quatre lignes et une profondeur sur l'autre ligne de côté de 208 pieds 1 pouce et 1 ligne.

2 Un certain lot de terrain situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée désignée par le No 26 sur ledit plan de De Armas suivant lequel ledit lot commence à une distance de 115 pieds 9 pouces et 4 lignes du coin de l'avenue Peters et de la rue Dryades et mesure 32 pieds 4 pouces 7 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 130 pieds 7 pouces et 6 lignes.

3 Un certain lot de terrain, dans le même district et ilet que les propriétés ci-dessus décrites, désigné par le No 25, sur ledit plan par De Armas, et adjoint le lot 26 et mesure 32 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces, 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles

4. Un certain lot de terre dans le même district et ilet que les propriétés mentionnées ci-dessus, désigné par le No 24 sur ledit plan de De Armas et adjoint le lot 25, et mesure 32 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Dryades sur 130 pieds 7 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde, s'il y en a, à un an après date avec 7 pour cent par an d'intérêt depuis la date, tout avec les clauses de sécurité usuelles et l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1912 en plus du prix de l'adjudication 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Actes de vente devant Jefferson C. Wenck notaire aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Wm R. Leary, Receveur, vs Mme Ellen Frombers.

No 99 91—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet— MARDI, le 9 juillet 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1912 et signé le 6 juin 1912 par l'Hon Porter Parker juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Sarapara, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1869, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

2. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Sarapara et Chippewa, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur d'environ cent quinze pieds dix pouces entre lignes parallèles et formant une partie du lot de terre désigné par le No Cinq sur un plan par F. N. Tourné, le 10 juin 1859, le dit lot est désigné par la lettre C sur un devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté du 5 octobre 1880, et annexé au dit devis, ladite portion de terre mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation, commençant à une distance de quatre-vingt-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Annonciation et Philip, sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double ayant 3 chambres, etc. de chaque côté et connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation.

3. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 65, comprise entre les rues Philip, St Thomas, Chippewa et l'avenue Jackson, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot s'étend à une distance de quatre vingt pieds cinq pouces de la rue St Thomas comme il est démontré sur un devis, annexé à un acte, passé le 19 octobre 1871 pardevant J. F. Conley, ancien notaire de cette ville. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 611-613 rue Philip, consistant en un cottage double contenant 5 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec sept pour cent d'intérêt par an de telle date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurance, etc. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage des actes de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passé devant Félix J. Dreyfous, notaire. Plus pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 23

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ADAM WEBER.

No 100,871 — Cour Civile de District — Division A.

2308-10 rue Annonciation, entre les rues Philip et Sarapara, Cottage double.

2312 14 rue Annonciation, entre les rues Philip et Sarapara, Cottage double.

611-13 rue Philip, entre les rues St Thomas et Chippewa. Cottage double.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur, il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 23 juillet 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 juin 1912, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 6, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Chippewa et Sarapara, sur un plan dressé par F. M. Tourné, voyer, daté du 10 juin 1869, déposé en l'étude de James Graham, ancien notaire en cette ville comme plan No 136, et mesurant trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation, et comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté galerie, 5 chambres, etc.

2. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Philip, Sarapara et Chippewa, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Annonciation sur une profondeur d'environ cent quinze pieds dix pouces entre lignes parallèles et formant une partie du lot de terre désigné par le No Cinq sur un plan par F. N. Tourné, le 10 juin 1859, le dit lot est désigné par la lettre C sur un devis dressé par Arthur de Armas, député voyer de ville, daté du 5 octobre 1880, et annexé au dit devis, ladite portion de terre mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Annonciation, commençant à une distance de quatre-vingt-quinze pieds, onze pouces et une ligne de l'encoignure des rues Annonciation et Philip, sur une profondeur de cent seize pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage double ayant 3 chambres, etc. de chaque côté et connues par les Nos municipaux 2308-10 rue Annonciation.

3. Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 65, comprise entre les rues Philip, St Thomas, Chippewa et l'avenue Jackson, mesurant trente pieds cinq pouces de face à la rue Philip, sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles, lequel dit lot s'étend à une distance de quatre vingt pieds cinq pouces de la rue St Thomas comme il est démontré sur un devis, annexé à un acte, passé le 19 octobre 1871 pardevant J. F. Conley, ancien notaire de cette ville. Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 611-613 rue Philip, consistant en un cottage double contenant 5 chambres et galerie de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le solde en billets des acquéreurs portant la date de l'adjudication, payables à un et deux ans après leur date avec sept pour cent d'intérêt par an de telle date jusqu'au paiement, devant être garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue sous les stipulations usuelles, incluant honoraires d'avocat en cas de procès, transferts d'assurance, etc. Les loyers ne devant appartenir à l'acquéreur que de la date du passage des actes de vente. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1912 et payer pour les actes de vente devant être passé devant Félix J. Dreyfous, notaire. Plus pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL, Ltd. Encanteurs.

A. D. Danziger, avocat.

20 juin—20 23 30—juil 7 14 21 23

UNION SANITARY EXCAVATING CO.

VS. C. FAUSY, Président. Incorporée en 1909 LOUIS KECH Secrétaire.

Sont Prêts à Curer Entièrement et à Désinfecter à Court Délai Toutes Sortes de

FOSSES D'AISANCE, VOUTES, CLOSETS EN TERRE, ETC

TRAVAIL DE PREMIER ORDRE. Téléphone Main 2312. TERME RAISONNABLES

Bureau : 844 Rue Commune, entre Baronne Carondelet.

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Mme Sarah Strohtz, veuve de Leon Lehman.

No 100 778 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI le 1er août 1912 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 10 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain situés à Harahan City, paroisse de Jefferson, dans l'ilet No 11 bornés par les avenues Maryland et Farragut, Boulevard Louisiane et rue Bowne désignés par les numéros 22 et 23 sur un plan de ladite ville déposé au bureau du Recorder de la paroisse de Jefferson et mesurant comme suit: 25 pieds de face chacun à l'avenue Mary and sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles à une allée en arrière.

Les améliorations consistent en un cottage simple contenant magasin, cinq chambres et hangar. A deux ilets de la gare du L. R. et N. R. R.

Les meubles et effets mobiliers dans l'affaire ci-mentionnée seront vendus à 2 heures de l'après midi, à la date ci-mentionnée sur les lieux No 2400 rue Iberville.

Conditions — Pour la propriété foncière et effets mobiliers comptant: 10 0/0 au moment de l'adjudication. Les taxes de 1912 devant être assumées par l'acquéreur.

Acte de vente devant W. W. Young, notaire aux frais des acquéreurs.

30 juin—30—juil 7 14 21 28—août 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

May Florence King épouse de Charles L. Gunn et ses vs Hassi Wildoner King et mle

No 100 569—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier encanteur—Bureau 134 rue Carondelet.

MARDI, LE 30 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement du 17 juin 1912 et signé le 21 juin 1912 par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, servitudes, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Foucher), Poydras et Lafayette, mesurant 26 pieds 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Magazine 26 pieds 10 pouces en largeur en arrière et face à la rue Constance (anciennement Foucher), sur 146 pieds 10 pouces en profondeur sur la ligne du lot No 1 adjoignant et 150 pieds 2 pouces et 6 lignes en profondeur sur la ligne du lot No 3 opposé lequel est le numéro 3 ledit lot étant connu comme le No 90 et étant la même propriété acquise par feu John E. King, par achat provenant des biens fonds d'Henry Hart, par acte passé devant Marcel T. Ducros, ancien notaire en cette ville, le 15 septembre 1871; le dit lot et améliorations sont désignés par les numéros municipaux 524 et 526 rue Magazin et 525 rue Constance sujets à un bail expirant le 30 septembre 1912 de $1,500 par an.

2 Deux certains lots de terrains ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, désignés par le numéro municipal 1235 rue Joséphine, situés dans le carré bornés par les rues Joséphine, Chestnut, Camp et St Andre, dans la Quatrième District de cette ville, les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et sont désignés par les numéros huit et neuf sur un plan du dit carré dressé par W. T. Thompson, voyer le 12 avril 1847 et déposer en l'étude de J. R. Beard alors notaire en cette ville, comme No 15 de son livre de plan, une copie certifiée duquel plan du dit Thompson, daté du 14 octobre 1858 est annexé à une vente des dits lots de Mme Susan L. Bisley, audit Norman, passé le 2 novembre dernier. Les dits lots mesurent chacun 31 pieds onze pouces et cinq lignes de face sur ladite rue Joséphine, sur 125 pieds en profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine, étant la même propriété acquise par le dit John E. King par achat de John M. Norman par acte passé devant William L. Poole, notaire en la dite ville le 16 septembre 1859 vendu, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1915 de $480 par an.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde du dit prix devant être payé par paiements partiels d'un et deux ans, portant intérêt au taux de sept pour cent depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque, contenant les clauses usuelles dans l'acte d'hypothèque concernant l'assurance et le transfert de cent, paiement des taxes et cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur le montant pour lequel il serait poursuivi en cas de procès pour encaissement desdites notes ou quelques parties de celles-ci; dix pour cent depuis d'abord au moment de l'adjudication. Actes de vente devant Charles Schneidau notaire, aux frais de l'acquéreur.

23 juin—23 30—juil 7 14 21 28 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN LIQUIDATION.

Sans limite ou réserve au plus haut enchérisseur.

Liquidation de la Cosmopolitan Ice Company No 100,544—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteurs. — Bureau, 134 rue Carondelet.

JEUDI, 18 JUILLET 1912,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu en vente publique, en vertu d'un ordre daté du 13 juin 1912, de l'Honorable Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

La propriété de la Cosmopolitan Ice Company, avec toutes les machines, équipement, manufacture de glace et la propriété foncière.

Une certaine portion de terre ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant les numéros municipaux 531 à 541 rue Chartres), et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse Royale et St Louis, laquelle portion de terre forme le coin des rues Chartres et Toulouse, et mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Chartres, sur 85 pieds 3 pouces et 1 ligne de profondeur et façade à la rue Toulouse.

Une autre portion de terre dans le même District et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par les lettres A et B sur un devis d'arpentage daté du 15 octobre 1906, par C. Un au Lewis, député-voyer de ville, laquelle portion de terre commence à une distance de 63 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Toulouse et mesure 18 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur sur la ligne du côté le plus près de la rue St Louis de 128 pieds 3 pouces 1 ligne, de là à un angle droit s'étendant à la ligne du fond à la rue Toulouse, 132 pieds 1 pouce, 3 lignes, de là à angle droit, suivant la rue Toulouse, courant dans la direction de la rue Chartres 43 pieds, 6 lignes, et de là à angle droit sur une ligne courant vers la rue St Louis, parallèle à la rue Chartres, 63 pieds 11 pouces et 3 lignes et de là mesure à angle droit 85 pieds trois pouces et une ligne au point du commencement de la rue Chartres, ladite parcelle de terrain faisant face à la rue Toulouse comme il est dit plus haut à une distance de 85 pieds, 3 pouces et la ligne de la rue Chartres.

Conditions— Comptant. Dix pour cent au moment de l'adjudication, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et au-dessus du prix de l'adjudication.

Actes de vente devant P. H. Gensler, notaire, aux frais de l'acquéreur.

16 juin—16 23 30—juil 7 14 18

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Isaac Kempe